

La Rochelle, le 21 mai 2010

Ministère de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

DGESIP

Département de l'Architecture et de la  
Qualité des Formations de niveau  
master et doctorat (DEGSIP A3)

**Service Formations, Scolarité, Vie Etudiante**

Affaire suivie par Caroline Delacroix

Tél : 05.46.45.91.15

Courriel : [caroline.delacroix@univ-lr.fr](mailto:caroline.delacroix@univ-lr.fr)

**Objet : Demande d'habilitation – Master « Enseignement et Formation » - Rentrée 2010**

L'Université de La Rochelle demande l'habilitation d'un master « Enseignement et Formation » à la rentrée 2010. Il s'agit de la création d'une nouvelle mention regroupant quatre spécialités rattachées à deux domaines de formations existants :

**Intitulé de la mention :**

- Enseignement et Formation (MEF)

**Intitulés des spécialités et domaines de rattachement :**

- Mathématiques (domaine Sciences, Technologies et Santé) ;
- Physique – Chimie (domaine Sciences, Technologies et Santé) ;
- Histoire et Sciences Humaines (domaine Sciences Humaines et Sociales) ;
- Enseignement Premier Degré (domaine Sciences Humaines et Sociales).

Compte tenu de la diversité dans les architectures des masters existants, l'ULR a décidé de proposer des spécialités préparant à la formation des enseignants dans une mention unique « Master Enseignement et Formation » (MEF), rendant plus visibles les spécialités qu'elle recouvre et permettant la mutualisation des parties professionnelles et des outils transversaux.

Les spécialités « **Mathématiques** », « **Physique – Chimie** » et « **Histoire et Sciences Humaines** » dont nous demandons l'ouverture remplacent les préparations aux différents concours de l'enseignement jusque-là dispensées à l'Université de La Rochelle.

La spécialité « **Enseignement Premier Degré** » sera pilotée par la Faculté de Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'ULR et les enseignements seront dispensés principalement à l'antenne rochelaise de l'IUFM Poitou-Charentes. Cet IUFM ayant été intégré à l'Université de Poitiers, une convention entre nos deux établissements est en cours de rédaction.

Cette demande d'habilitation a reçu l'avis favorable du CEVU lors de la séance du 26 avril 2010 et a été approuvée par le CA dans sa séance du 3 mai 2010.

Le Président

Gérard BLANCHARD

